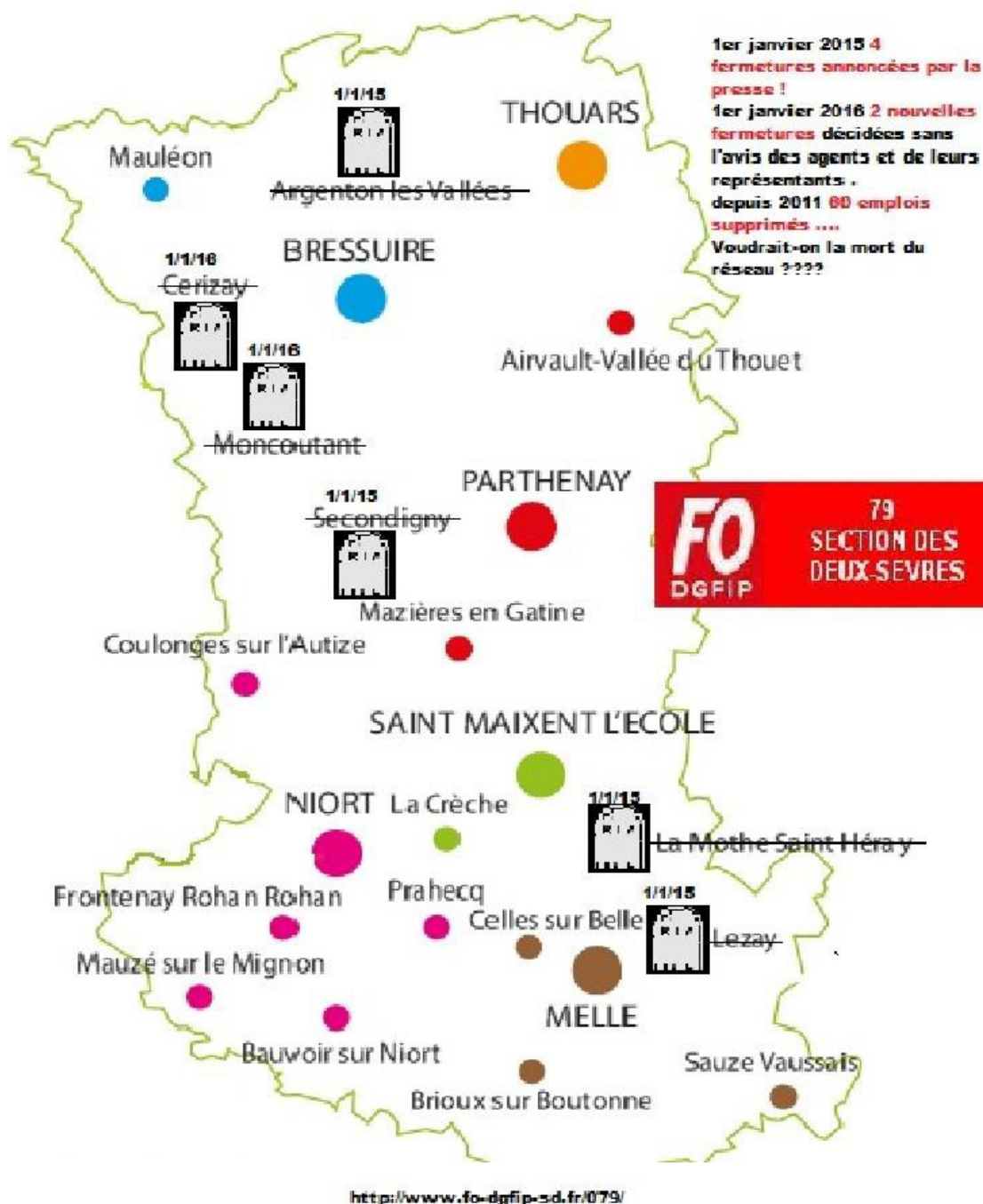


Compte-Rendus des CTL des 3 et 15 juillet 2015

Nécrologie programmée de la DDFIP des Deux-Sèvres



Il n'y a pas eu de 2^{ème} convocation malgré le vote unanime contre des OS s'étant exprimées. la DG a jugé que notre présence sans voter "contre" brisait le caractère unanime du vote, même si nous n'avons pas voté "réellement"

Les représentants des personnels présents ont lu une déclaration liminaire commune dénonçant le manque, voire l'absence de dialogue social concernant les fermetures des trésoreries.

Le DDFIP répond qu'il est attaché au dialogue social et qu'il a par ailleurs invité les Organisations Syndicales le 18 Juin (invitation émise le 16 pour une réponse le 17) On veut nous faire croire que ces décisions de fermetures n'étaient pas connues bien plus tôt dans l'année ! ! ! !

1- Suppression des Trésoreries au 1^{er} janvier 2016

Vos représentants FODDFIP ont décidé de ne pas prendre part au vote et de laisser donc la DDFIP seule responsable de ses choix et de ses actes . Prendre part au vote c'est accepter que les décisions soient prises en dépit de tout dialogue social, et cela remet en cause la légitimité de cette instance qu'est le CTL.

Nous refusons de nous associer à ces « démarches restructurantes » qui ne sont que le résultat des multiples suppressions d'emplois que nous subissons depuis des années.

2- Adaptation du réseau à la nouvelle gouvernance hospitalière

A compter du 1^{er} Janvier prochain, la trésorerie de Niort Centre Hospitalier sera renforcée des charges des hôpitaux de Melle et de Saint-Maixent, un seul emploi sera transféré en vue de compenser cette nouvelle charge !

Pour le Nord des Deux-Sèvres, une trésorerie spécialisée sera créée par la scission de l'actuelle trésorerie de Parthenay. En terme d'emplois cette nouvelle structure accueillera 1 A+ , 1 A , 4 B et 2 C, pour la majorité prélevés sur l'ancienne structure.


La DDFIP ne s'est laissé aucune souplesse de gestion sur les effectifs, de ce fait n'en laisse pas non plus aux agents qui se voient parfois contraint par le manque d'ancienneté de rejoindre le nouveau poste ...

Où se situe la limite du dialogue social ? ? ?

Les agents devront bientôt se prononcer sur leur avenir en remettant à la DDFIP leurs fiches de vœux pour une affectation au 1^{er} janvier 2016

3- informations diverses

Annnonce par le DDFIP du départ de la chef de pôle pilotage et ressources pour le 1^{er} septembre, ce qui aura pour incidence la mise en place de la nouvelle gouvernance de la DDFIP 79.

BULLETIN D'ADHESION 	NOM : _____ PRÉNOM : _____
	N° DGI ou N° AGORA : _____ ADRESSE MÊL : _____
	GRADE : _____ QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : _____ %
	AFFECTATION : _____ déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)
	Fait à _____ le _____ (signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu